



L'information jeunesse au quotidien

DES PRATIQUES EN PARTIE CONDITIONNÉES PAR LE TYPE DE STRUCTURE PORTEUSE DU LABEL

Fondé à l'aube des années 1970, le réseau information jeunesse compte aujourd'hui près de 1 300 structures réparties sur l'ensemble du territoire français. Espaces d'accueil généraliste des jeunes de 13 à 29 ans, ces structures mettent en œuvre au quotidien les principes et objectifs fixés par le label national de l'information jeunesse, délivré par l'État. L'enquête qualitative de terrain synthétisée ici montre que l'activité des informateurs jeunesse et les tâches qu'ils effectuent sont très diverses selon la structure dans laquelle ils interviennent. Elles diffèrent notamment lorsqu'ils travaillent au sein d'un service jeunesse municipal ou lorsqu'ils endossent plus ponctuellement la « casquette » de l'information jeunesse dans une association ou un groupement d'intérêt public.

Julie Vaslin, politiste,
postdoctorante au CERAPS

Quelque 1 300 structures locales réparties en milieu rural, urbain et péri-urbain composent aujourd'hui le réseau information jeunesse. Ce sont des espaces d'accueil généraliste de jeunes de 13 à 29 ans assuré, à l'échelle d'une commune ou d'un bassin de vie, par 2 500 professionnels qualifiés exerçant le métier d'informateurs et informatrices jeunesse. Toutes ces structures embauchent majoritairement un ou une salarié(e) et sont dans sept cas sur dix portées par des municipalités. Selon Info Jeunes France, environ trois millions de jeunes sont accueillis chaque année dans ces lieux ouverts. 37 % d'entre eux sont âgés de 12 à 19 ans, 38 % de 20 à 25 ans et 25 % ont

plus de 25 ans. Ils sont informés et orientés vers les spécialistes qui peuvent les aider à construire leur parcours, travailler, prendre soin d'eux, se distraire, partir à l'étranger, se loger, se déplacer, s'engager, entreprendre, accéder à leurs droits et apprendre à s'informer. Ces huit axes thématiques constituent l'offre de service des structures information jeunesse (SIJ), dont l'action dite « généraliste » répond aux principes et objectifs fixés par le label Information jeunesse (IJ).

Ainsi, bien que les informateurs aient, sur le papier, de nombreuses tâches en commun pour accueillir, informer et accompagner les jeunes, leur mise en œuvre prend corps différemment lorsqu'ils travaillent au sein d'un service jeunesse municipal dédié ou lorsqu'ils travaillent dans une association ou dans un groupement d'intérêt public (GIP) ayant une mission plus large. Employés municipaux ou salariés associatifs, les informateurs jeunesse réalisent en pratique des tâches variées qui peuvent même apparaître très contrastées d'une structure à l'autre. Dans cette perspective, l'étude que nous avons menée [encadré « Méthode », p. 2] a pour objectif d'analyser le poids des orientations des structures labellisées en matière de politique de jeunesse et de méthodes d'accompagnement des jeunes mais aussi en fonction des configurations locales du travail des informateurs dans la définition différenciée de leur mandat d'un territoire à l'autre. En l'occurrence, dans notre étude, nous avons pu explorer



comprendre

L'Information jeunesse, des principes définis par deux chartes

La demande de labellisation des SIJ est instruite par les services de l'État au niveau de chaque région (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, DRAJES), qui s'appuient pour cela sur les avis rendus par les centres régionaux de l'information jeunesse (CRIJ). Elle est valable pour trois années au cours desquelles les responsables de la SIJ labellisée s'engagent à mettre en œuvre dans leurs actions les principes de l'information jeunesse édictés dans les chartes nationale et européenne de l'information jeunesse.

La première, publiée en 2001, définit l'accès à l'information comme un droit fondamental facilitant le développement de l'autonomie des jeunes, mais aussi leur engagement social, politique, leur mobilité et leur épanouissement. La charte de 2001 fixe en outre les règles déontologiques de fonctionnement des structures information jeunesse, notamment enjointes de délivrer une information complète, impartiale et actualisée, mais aussi de proposer un accueil des jeunes gratuit, personnalisé et respectant leur anonymat.

En 2018, la charte européenne de l'information jeunesse, adoptée au cours de la 29^e assemblée générale de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA), complète et renforce le cadre national de l'IJ. Dans cette charte sont rappelés les « standards minimums » de l'information jeunesse pour tous les pays signataires : une information indépendante, accessible, inclusive, fondée sur les besoins, participative, éthique et professionnelle est ici pensée pour renforcer les capacités d'action et l'autonomie des jeunes. L'ensemble de ces principes s'incarne au quotidien dans le métier d'informateur jeunesse, encadré en France par les modules de formation obligatoire dispensés par les CRIJ et par un référentiel métier édité en 2019 par Info Jeunes France.



méthode

L'enquête ethnographique sur laquelle repose le rapport *L'information jeunesse au quotidien. Institutions, pratiques, trajectoires* a été réalisée en 2021 auprès de quatre structures information jeunesse : deux structures municipales à Cabossay¹ (ville centre de 20 000 habitants dans une agglomération d'environ 50 000 habitants) et Côtin (ville périphérique de 20 000 habitants dans une métropole d'environ un million d'habitants), un centre social associatif à Monteau (ville centre de plus de 400 000 habitants et une agglomération de plus d'un million d'habitants) et une mission locale organisée en groupement d'intérêt public (GIP) à Enrochies (ville centre de 30 000 habitants dans une agglomération d'environ 100 000 habitants). L'enquête, réalisée par le Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS) (UMR 8026, université de Lille), en partenariat avec l'INJEP et Info Jeunes France, repose sur 28 journées d'observation et 27 entretiens semi-directifs réalisés avec les informateurs et informatrices jeunesse, leurs responsables et principaux collègues et partenaires. Sources complémentaires, les photographies et la littérature grise favorisent l'immersion des lecteurs et lectrices dans le quotidien des sept informateurs et informatrices suivis sur le terrain.

les déclinaisons de l'information jeunesse dans deux municipalités, dans une mission locale (GIP) et dans un centre social (association).

L'information jeunesse municipale : de l'accueil au guichet à la direction de projet

Les communes de Cabossay et de Côtin embauchent chacune deux

informateurs au sein de leur service jeunesse. Dans ces deux villes, les informateurs et informatrices jeunesse remplissent des missions allant de l'accueil au guichet à la coordination de projets multipartenariaux. Chargés d'assurer un accueil « généraliste », incluant un accueil numérique [**encadré « Zoom sur », p. 3**], ils assurent une prise en compte transversale des besoins exprimés par les jeunes sur différentes thématiques, telles que le logement,

l'emploi ou la santé, qui nécessitent l'intervention d'autres services municipaux ou de différents partenaires institutionnels ou associatifs. Informer les jeunes sur les questions de logement, d'emploi ou de santé nécessite en effet que les informateurs les connaissent et qu'ils côtoient les acteurs de ces thématiques sur le territoire.

La superposition de tâches, qui répondent chacune à une temporalité spécifique, leur impose d'assurer à la fois un accueil inconditionnel des jeunes sur une plage de vingt heures hebdomadaires, et d'organiser en parallèle plusieurs événements partenariaux thématiques chaque année (forums jobs, festijeunes, animations estivales, actions de sensibilisation, etc.). Tantôt chargés d'accueil et chargés de mission, voire coordinateurs de projet, les informateurs municipaux (de catégorie B ou C) ont un mandat commun relativement large dont découlent, cependant, de nombreuses différences d'une ville à l'autre. Celles-ci tiennent à leur position dans les organigrammes municipaux, ainsi qu'aux spécificités des orientations de la politique locale et de l'histoire de l'organisation administrative des politiques de jeunesse sur le territoire.

À Cabossay, les deux informateurs constituent à eux seuls le service jeunesse municipal et il leur revient de mettre en œuvre au quotidien une politique de jeunesse principalement axée sur la promotion de la citoyenneté et la coordination des autres acteurs de jeunesse du territoire. Dans ce cadre, deux de leurs missions apparaissent plus importantes que les autres.

Première mission, les informateurs accompagnent le conseil municipal de la jeunesse (CMJ) de Cabossay (composé d'adolescents de 13 à 18 ans) dans la réalisation de projets à destination de la jeunesse locale. Initiés à la conduite de projet et au travail collectif, les jeunes conseillers font dans ce cadre l'expérience de l'autonomie et de la citoyenneté. Avec le CMJ, les informateurs proposent aux jeunes un accès privilégié à l'observation des instances politiques locales (réunions d'élus municipaux) et nationales (visite de l'Assemblée nationale). Malgré la difficulté à diversifier la composition des membres du CMJ du point de vue de l'origine sociale, ce dispositif permet d'impliquer les jeunes dans

l'organisation d'événements les concernant. Plus largement, les informateurs tentent de coordonner, à l'occasion de quelques projets clés, les actions jeunesse des institutions locales. Coordinatrice du « Summer village », l'informatrice jeunesse de Cabossay, épaulée par la maison des jeunes et de la culture (MJC) et le service politique de la ville, programme et produit des animations estivales plurithématiques dans l'espace public à destination des jeunes et des familles. Dans ce projet comme dans d'autres, elle endosse un rôle de pivot municipal des acteurs jeunesse associatifs du territoire.

À Côtin, en revanche, le binôme d'informateurs est intégré dans un service enfance-jeunesse composé d'une dizaine d'agents, où il est chargé de la mise en œuvre des priorités de la politique municipale. Le travail des informateurs jeunesse s'articule dès lors à celui de l'équipe d'animation de trois façons. Rattachés à l'élu en charge de l'insertion,

ils accompagnent d'abord les jeunes dans leur orientation professionnelle. Le travail par-

L'information jeunesse est investie par le référent jeunesse comme une méthode de travail et d'accompagnement individuel des jeunes.

tenarial avec la mission locale et l'organisation régulière d'actions en faveur de l'emploi des jeunes jalonnent ainsi leur emploi du temps bien au-delà de la seule tenue du traditionnel « forum job » au printemps. Marquée par une histoire politique longtemps dominée par un courant communiste internationaliste, la mairie de Côtin s'appuie également sur les informateurs pour accompagner les jeunes dans la découverte de la solidarité internationale et du développement durable, par des animations dans les quartiers populaires et dans les établissements scolaires. Enfin, passionnés d'informatique et régulièrement formés à des techniques innovantes, les informateurs développent des outils d'animation originaux qu'ils mettent à disposition de leurs collègues animateurs, apparaissant ici comme des veilleurs et pourvoyeurs de ressources pour leur équipe.

À Cabossay comme à Côtin, les informateurs jeunesse municipaux en poste depuis plusieurs années sont par ailleurs sollicités par les directions

 ZOOM SUR

L'accueil numérique au sein des structures information jeunesse

Labellisées « Point Cyb » dans les années 2000 ou faisant office d'« espace public numérique », nombre de structures information jeunesse municipales mettent à disposition de leurs usagers du matériel numérique en libre accès. Depuis le milieu des années 2010, dans un contexte de dématérialisation des démarches administratives, les SIJ deviennent des lieux ressource pour l'accès au droit des administrés des communes les plus éloignés du numérique. Les informateurs municipaux voient ainsi leurs tâches d'accompagnement numérique prendre une place grandissante, voire omniprésente, dans leurs missions.

générales et les élus de la ville pour réfléchir aux inflexions de la politique jeunesse. Qu'il s'agisse de rédiger un dossier de labellisation, de programmer le déménagement du point d'information jeunesse (PIJ) ou de développer les outils numériques, ces agents de terrain sont fréquemment amenés à formuler des propositions en vue de faire évoluer les actions municipales à destination des jeunes.

L'information jeunesse en mission locale et au centre social : une « casquette » à géométrie variable

Dans le centre social de Monteau et dans la mission locale d'Enrochies, l'information jeunesse est positionnée comme l'une des casquettes portées par le ou la salarié(e) qui endosse, parmi d'autres fonctions (ici respectivement agent d'accueil et référent jeunesse), le rôle d'informateur et informatrice jeunesse.

Dans ces contextes, ce sont d'abord la division du travail et le projet spécifique de la structure porteuse qui façonnent leur mandat. Ne disposant pas nécessairement d'un local aussi clairement identifiable qu'un PIJ municipal, ils déploient des actions d'information jeunesse qui viennent étoffer leurs missions principales de référent jeunesse ou d'agent d'accueil et d'information. Portée de façon ponctuelle dans différents lieux, la casquette IJ de ces professionnels teinte leurs tâches traditionnelles d'un caractère généraliste, tout en étant largement redéfinie par les contours de leur activité principale. Observée dans un centre social et dans

une mission locale, la déclinaison du label IJ recouvre dans ces deux structures particulières des formes presque opposées, balisant un *continuum* de situations différentes pouvant exister entre elles.

À Enrochies, l'IJ s'inscrit en marge des principales activités d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de la mission locale. L'informatrice jeunesse assure ici des tâches plus généralistes, plus transversales, et ouvertes à des publics plus larges que ses collègues conseillères en insertion professionnelle. Dès lors, elle fait face à deux principales difficultés : d'une part, elle doit régulièrement clarifier sa position par rapport à celle des professionnels qui l'entourent (notamment les conseillères en insertion professionnelle), et d'autre part, elle s'emploie à défendre la pertinence et la place de l'information jeunesse au sein de sa structure. Travaillant dans une mission locale de plus de 120 salariés, cette informatrice jeunesse voit en effet son mandat façonné par la place qu'elle occupe dans l'organigramme et par les différents collectifs de travail dans lesquels elle s'insère. Statutairement membre de l'équipe des agents d'accueil, elle intervient lors des forums d'information au même titre que ses collègues conseillères en insertion professionnelle, tout en alimentant aussi des relations régulières avec les autres informateurs du réseau régional.

Organisatrice de réunions d'information collective auprès des groupes de jeunes encadrés par ses collègues conseillères de la mission locale, chargée de la présentation de dispositifs ciblés lors des événements grand public de la structure, accueil, secrétariat : les tâches de l'informatrice jeunesse de la mission

locale d'Enrochies sont extrêmement variées. Cependant, à la différence des autres informateurs observés dans cette étude, dont le positionnement relève d'une fonction de pilotage de dispositifs et d'accompagnement du public, l'informatrice jeunesse apparaît ici comme une professionnelle en position subordonnée, dont les tâches sont ajustables aux besoins des collectifs de travail auxquels elle est assignée, et qui informe les jeunes dans les interstices des fonctions assurées par ses collègues conseillères en insertion professionnelle. Face aux dimensions procédurales et gestionnaires d'accompagnement des jeunes qui prédominent dans la structure qui l'embauche, l'activité de l'informatrice apporte ce que nous pourrions qualifier de « supplément d'âme » dans l'accueil du public.

Au centre social de Monteau, l'information jeunesse est investie par le référent jeunesse comme une méthode de travail et d'accompagnement individuel des jeunes qui, irriguant toutes ses actions, renforce la colonne vertébrale du projet jeunesse de la structure. En effet, la direction du centre social de Monteau recourt au label IJ pour sensibiliser le référent jeunesse à l'importance de l'accompagnement individuel des jeunes dans tous les aspects de leur vie quotidienne, après avoir constaté la prédominance donnée à l'accompagnement collectif dans la formation classique des animateurs et animatrices jeunesse. Sur le terrain, on a ainsi pu observer le référent jeunesse articuler l'encadrement d'actions de groupes de jeunes (actions d'autofinancement, accompagnement scolaire) et le suivi

ponctuel et individuel de quelques jeunes en fonction de leurs besoins spécifiques (stages de professionnalisation, conseils personnels, etc.). Autrement dit, ce label constitue une ressource pour le centre social, en lui permettant de renforcer la professionnalisation du référent jeunesse et de l'inviter à concevoir de manière plus transversale la place des jeunes dans le projet social porté par le centre. Le label offre enfin un accès à un réseau d'acteurs (le réseau régional de l'IJ) au sein duquel de nombreux échanges nourrissent les actions proposées par le centre, qui peuvent en retour être valorisées dans d'autres réseaux (Caisse d'allocations familiales ou municipaux). Pour toutes ces raisons, bien que le centre social de Monteau ne s'affiche pas en tant que point d'information jeunesse dans l'espace public, la casquette IJ portée par son référent jeunesse apparaît bien comme un outil de renforcement de la place du secteur jeunesse au sein de la structure.

Des clés pour comprendre les déclinaisons différenciées du mandat des informateurs

En somme, la diversité des déclinaisons locales du métier d'informateur jeunesse peut être comprise au prisme de la structuration et des orientations des institutions porteuses du label. Agents de guichet, intervenants d'éducation populaire auprès des structures jeunesse associatives et des établissements de l'éducation nationale du territoire, organisateurs et coordinateurs d'événements et parfois même conseils de décision

politique, les informateurs jeunesse endossent un faisceau de tâches diversifié et variable d'un territoire à l'autre. Pour comprendre cette diversité, on peut retenir deux variables clés.

D'une part, le statut de la structure porteuse du label, municipale ou associative, détermine largement la place de l'informateur jeunesse. Alors qu'un informateur en centre social voit son mandat façonné par les objectifs du projet social de la structure, une mairie peut confier à un informateur municipal le rôle de coordonner les acteurs jeunesse à l'échelle de toute une ville. Autrement dit, si les missions d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes sont communes à tous les informateurs, les tâches de coordination et de direction de projet à l'échelle du territoire s'inscrivent plus facilement dans un projet municipal qu'associatif.

D'autre part, les orientations politiques de la structure porteuse du label IJ déterminent à la fois la hiérarchie des thématiques abordées par les informateurs, mais influent également sur la place qui leur est donnée au sein de la structure. Qu'il exerce ses missions en mairie ou en association, un informateur jeunesse peut bénéficier de marges d'autonomie plus ou moins grandes. D'une situation à l'autre, il peut ainsi endosser un rôle pivot et mettre en œuvre des politiques de jeunesse relativement transversales, ou bien hériter d'une position plus contrainte et d'un mandat plutôt perçu comme complémentaire à celui de ses collègues.

1. Les noms des communes ont été modifiés.



Références bibliographiques

- Delesalle C., Marquié G. (dir.), *L'information des jeunes sur Internet : observer, accompagner. Expérimentation d'outils avec des professionnels de jeunesse*, Paris, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », n° 36, 2012.
- Info jeunes France, *Baromètre des pratiques d'information des jeunes. Enquête auprès des jeunes de 14 à 29 ans*, novembre 2020.
- Hbila C., « Quand les normes d'action publique produisent des professionnels : le cas des "référénts jeunesse" », in Becquet V. (dir.), *Des professionnels pour les jeunes*, Nîmes, Champ social, 2021.
- Vaslin J., *L'information jeunesse au quotidien. Institutions, pratiques, trajectoires*, Paris, INJEP, coll. « Notes & rapports / rapport d'étude », 2022.

Directeur de la publication : Augustin Vicard.
Comité éditorial : Samuel James, Mathilde Renault-Tinacci, Thomas Venet.
Rédacteur en chef : N.C.

Correction : Rachel Laskar.
Mise en page : Opixido.
Impression : MENJS.
ISSN 2555-1116.